



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2022-07, laquelle concerne le lot 6 016 940 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 203 rue Railroad.

La demande consiste à autoriser l'installation de deux enseignes projetés à plat sur la façade avant du bâtiment dont la superficie est de 7,47 m² et d'une hauteur de 6,5 m, alors que l'article 11.10 intitulé « normes diverses pour les enseignes par zone » du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige une superficie maximum pour une enseigne à plat de 3 m² et d'une hauteur maximale de 5 m dans la zone C4.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 11 juillet 2022, à 19 heures.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 27 juin 2022.

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier